M. Guillain, viennent lui présenter leurs compliments de condoléances.

INSOLENCES NATIONALISTES

Cependant, le Millevoye de la *Patrie* trouve qu'il a encore quelques sottises à débiter et il monte de nouveau à la tribune.

— Il ressort des déclarations du président du Conseil, dit-il, qu'il a retardé la convocation des Chambres pour combattre le péril nationaliste. (Vives protestations à l'extrême gauche).

Je retiens ses dernières paroles. Ce péril qu'on niait autrefois, on l'affirme aujourd'hui.

On gracie l'espion Giletta et le traître Dreyfus, et on poursuit les patriotes devant la Haute-Cour. Sous prétexte de défense républicaine, on empêche le vote du budget. (Protestations).

Si un danger extérieur se présentait, cette majorité, qui vous sert aujourd'hui, vous jetterait aux gémonies. (Bruit prolongé).

Cris : La Clôture !

LA CLOTURE

M. Lasies combat la clôture. M. Waldeck-Rousseau, dit-il, a déclaré qu'il avait convoqué la Haute-Cour pour répondre aux insolences du parti nationaliste.

Il déclare à M. Waldeck-Rousseau qu'il éprouve pour lui un sentiment de haine profonde.

Je crains, ajoute-t-il, que vous n'ayez pris un prétexte pour venger Dreyfus que vous n'avez pu faire acquitter (Tumulte).

M. le Président. — Je vous ai déjà rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Lasies, l'écume aux lèvres, prononce encore quelques grosses insolences, qui se perdent dans le bruit.

Clôture de la discussion

La clôture de la discussion, mise aux voix, est prononcée à une forte majorité.

INDEMNITÉ SÉNATORIALE

Sur l'article 1er, **M. Massabuau** propose une réduction de 58,225 fr. représentant l'indemnité des sénateurs de la série C., dont le mandat expire le 4 janvier.

L'amendement, repoussé par la commission et le gouvernement, est rejeté par 440 voix contre 40.

M. Massabuau reproche vivement à la commission du budget de ne pas lui avoir répondu.

M. Boudenoot déclare qu'il n'a pas répondu, parce que la commission a considéré qu'il n'était ni convenable ni courtois de discuter une prérogative de l'autre assemblée.

VOTE DES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Tous les articles du projet sont adoptés.

L'ensemble du projet **est adopté par 468 voix contre 51.**

CRÉDITS DIVERS

Le projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 6,550,000 fr., en vue de l'Exposition universelle, est adopté à l'unanimité de 463 votants.

Un projet, déjà adopté par le Sénat, et portant ouverture de crédits additionnels sur l'exercice 1899 est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ;

1° Régularisation de décrets rendus en Conseil d'État pendant la prorogation des Chambres ; 2° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1899 ; 3° Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés ; 4° Ouverture et annulation de crédits au titre des budgets annexes.

MM. Fernand David et Jouart demandent à la Chambre de disjoindre le chapitre 16 bis, qui concerne le traitement des chanoines d'Annecy et des autres églises de Savoie.

M. Caillaux dit que le crédit du chapitre 16 bis, n'est pas discutable, il résulte d'un arrêt du conseil d'État qui a donné gain de cause aux chanoines contre le gouvernement, lequel avait supprimé leurs traitements à la suite d'un vote de la Chambre. L'État a été condamné, il doit payer.

M. Fernand David insiste pour la disjonction qui est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La disjonction du chapitre 16 bis est repoussée par 247 voix contre 249.

L'ensemble du projet est adopté par 435 voix contre 34.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition de loi portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes.

Amendements divers

Walter défend un amendement tendant à déclarer que la durée de 10 h. 1/2 sera appliquée dans un délai de 6 mois et celle de 10 h. six mois après.

L'amendement est repoussé par 365 voix contre 123.

Dejeante demande que la durée de 10 h. 1/2 soit appliquée dans un an, et un an après l'application, celle de 10 h.

Cet amendement est repoussé par 334 voix contre 190.

Cadenat propose que la réduction à 10 h. 1/2 soit appliquée dans deux ans et à 10 h. deux années après.

Repoussé par 325 voix contre 215.

M. Colliard, contrairement aux conclusions de la commission, demande que la réduction du travail à 10 h. 1/2 soit appliquée trois ans après la promulgation et la réduction à 10 heures dans un second délai de trois ans.

Millerand, au nom du Gouvernement, accepte l'amendement, que M. Charles Ferry repousse au nom de la majorité de la commission.

L'amendement est voté par 387 voix contre 159.

Un amendement de M. Dron condamnant toute organisation de travail par relais ou équipes tournantes est adopté.

La Chambre adopte également un amendement de Walter aux termes duquel le nombre des heures de présence à l'atelier, y compris les repas et repos, ne pourra dépasser une heure de plus que le délai fixé par la loi.

L'ensemble de l'article premier est adopté.

M. Morinaud demande au ministre d'appliquer la loi de 1892 avec ses modifications dans l'Algérie.

Millerand promet de prendre une décision dès qu'il aura reçu l'avis du Gouverneur général.

M. Bonnard déclare qu'il ne votera pas la loi qui constitue un recul pour la démocratie.

VOTE DU PROJET

Par 468 voix contre 50, l'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à 7 heures.

La prochaine séance est fixée à demain 2 heures.

MANISFESTATION DE GRÉVIST[ES]

Saint-Etienne, 22 décembre. — Les tisserands de St-Genest et de Lerpt auxquels s'étaient joint une foule considérable de tisseurs stéphanois sont venus manifester cet après-midi dans les rues de St-Etienne.

Une vingtaine de porteurs de drapeaux marchaient en tête des manifestants qui, au nombre d'environ 4.000, chantaient la *Marseillaise*, la *Carmagnole* et criaient : Vive la grève !

A LA HAUTE-COUR

Les manœuvres d'un sénateur

Paris, 22 décembre. — Avant l'ouverture de l'audience, on s'entretient dans les couloirs du Sénat, du cas de M. Le Provost de Launay.

Il paraît que ce singulier juge, si prompt, au cours des audiences, à suspecter la bonne foi de ses collègues, était coutumier d'un petit manège susceptible d'entraîner sa récusation.

M. Le Provost de Launay, oubliant sa qualité de juge, se rendait à chaque instant dans la salle où les témoins attendent le moment de comparaître. Là, il dictait aux uns leurs dépositions, leur faisant connaître celles des témoins précédents.

La touchante unanimité que montrent certains témoins s'explique.

Pour faire cesser ce scandale, M. le président avait donné l'ordre d'interdire à M. Le Provost de Launay le couloir qui conduit de la salle des séances à celle des témoins.

M. Le Provost de Launay ne s'embarrasse pas pour si peu, et, pour continuer son manège, il a tourné la difficulté en sortant du palais pour y rentrer par l'escalier conduisant de la cour à la salle du greffe. Traversant cette salle, il a pu tromper ainsi la surveillance des gardiens et pénétrer dans la salle des témoins.

Voilà, décidément, un singulier juge et dont la récusation s'impose.

TRENTE-SIXIÈME AUDIENCE

Paris, 22 décembre. — L'audience d'aujourd'hui pourrait s'appeler la journée des témoins de Caen, à l'instar de la *Journée des Harengs*.

On a vu, en effet, défiler à la barre tout un régiment d'indigènes de Bretagne venus pour déposer en faveur de l'accusé Brunet.

Ce sont de jeunes éphèbes de groupes royalistes ou antisémites.

Un incident

L'un d'eux, M. **Petit**, dit qu'il a été arrêté pour complot le 1er septembre sur ordre venu de Paris ; mais il déclare n'avoir jamais été interrogé.

M. Fabre m'a dit : « Reconnaissez-vous avoir fait partie d'un complot ? » Je répondis : « Jamais de la vie ! » Il me dit alors : « vous verrez les pièces demain ». Je ne les ai jamais vues. (Mouvements).

Le procureur général. — La date de l'interrogatoire est le 4 septembre.

M. Jacquemont. — Ce n'est qu'un interrogatoire de pure forme. Ce que je demande, c'est s'il y a eu un autre interrogatoire et combien de temps le témoin est resté en prison.

[illegible]. — Il n'y a pas eu d'autre interrogatoire et je suis demeuré seize jours à la Santé.

M. de Casabianca. — Y a-t-il une ordonnance de non-lieu ?

Le procureur général répond affirmativement et dit qu'il ne laissera jamais soupçonner les magistrats qui sont sous ses ordres.

Mᵉ Jacquemont dit que cette pensée n'a jamais été la sienne, mais qu'il regrette que la loi de 1897 soit moins efficace que le régime ancien. (Bruit.)

M. Brunet interpelle les juges en leur disant de se taire. (Nouveaux bruits.)

Le président rappelle M. Brunet à l'ordre.

Un ex-ministre à la barre

Après cette série de jeunes bacheliers de Caen, le pays des tripes, voici la redingote sévère de **M. Lebret**, ancien garde des sceaux, député du Calvados, et professeur à la Faculté de Droit de Caen. L'existence du groupe antisémite de Caen lui fut révélée par une énorme affiche qui combattait sa candidature à la députation.

Mᵉ Jacquemont. — Peut-on être à la fois catholique et républicain ? (Rires et exclamations.)

— C'est une question d'espèce, répond M. Lebret.

Et le témoin raconte de nouveau toute l'histoire locale, où l'on voit apparaître un abbé musicien qui aurait été en relations avec le groupe antisémite.

UNE CONFRONTATION

Puis vient **M. Pontet**, qui peut apporter des renseignements sur une entrevue entre M. Leproust et M. Rinder. Le témoin a entendu, étant dans une pièce voisine, M. Leproust offrant 50 fr. à M. Rinder à titre de secours.

Ici se place une confrontation entre les deux personnes.

Le témoin dit que M. Leproust lui a offert 500 fr. pour affirmer que la Ligue antisémitique avait reçu de l'argent du parti royaliste.

M. Leproust affirme que c'est faux.

Il dit qu'il a convoqué M. Rinder à la demande de son administration parce qu'il était soupçonné d'être l'auteur d'une lettre anonyme adressée à la préfecture.

M. Rinder lui laissa entendre qu'il pouvait lui donner d'intéressants renseignements sur le complot, mais qu'il était pauvre...

M. Leproust considéra que c'était un piège ; néanmoins, il le laissa aller. Et c'est ainsi que M. Rinder lui demanda 50 fr.

— Mais à quel titre vous enverrai-je de l'argent ?

— A titre de secours.

C'est ainsi que le témoin, qui avait accompagné M. Rinder, put entendre cette dernière phrase. Il n'y a pas autre chose. Et d'ailleurs M. Leproust n'a pas envoyé les 50 francs.

M. Leproust croit que M. Rinder, qui recevait des subsides de la *Libre Parole*, était l'auteur de la lettre anonyme.

NOUVEAUX INCIDENTS

Expulsion d'un témoin

M. Rinder. — M. Leproust est un érudit littéraire. Mais qui me dit que cette lettre n'a pas été écrite sur son instigation par un agent provocateur ? Oui, j'ai porté ma lettre à la *Libre Parole* ; je l'ai dit et je ne le cache pas. Mais il y a une autre personne qui m'a aidé ; son nom vous étonnerait bien... (Murmures).

(S'adressant à M. Maxime Lecomte). — Je ne permettrai pas !...

Le président. — Moi, je ne permettrai pas que vous vous adressiez à la Cour.

M. Rinder continue à faire des déclarations au sujet des 50 francs de secours. Ses paroles se perdent dans le bruit.

Mᵉ Evain. — Existe-t-il à la préfecture de police une caisse de secours ? A quoi est-elle destinée ?

M. Leproust. — Je ne répondrai pas à cela.

M. Leproust établit que, loin d'avoir essayé de suborner le témoin Rinder, il fut au contraire victime des provocations de ce témoin.

M. Rinder traite M. Leproust de menteur.

Le procureur général le menace de requérir au milieu du bruit.

Le Président. — La confrontation est terminée.

Il faut faire sortir Rinder de force. Il crie en s'en allant : « Vive la Révolution ! Nous serons les maîtres un jour ! » (Tumulte).

Mᵉ Evain. — J'aurais voulu demander à M. Leproust s'il marche la main dans la main avec les agents indicateurs (Bruit).

Le témoin qui vient ensuite, à peine arrivé à la barre, proteste contre l'absence de crucifix. (Bruit.) Le témoin continue à protester. Le président le menace de le faire expulser. Comme il persiste, il est expulsé. (Vive agitation).

Mᵉ Evain monte à la tribune des avocats.

Les sénateurs protestent vivement.

M. le président interdit la parole à Mᵉ Evain qui après avoir protesté se rassied et annonce qu'il va déposer des conclusions.

Le cas de Marcel Habert

Mᵉ Bertrou rappelle que M. Marcel Habert a été cité comme témoin par MM. Ballière et Barillier. Il s'étonne que M. Marcel Habert n'ait pas été amené au Luxembourg.

Le procureur général fait remarquer qu'il y a là une question d'ordre contentieux et d'ordre public. Il expose que le sort de M. Marcel Habert étant lié à celui de ses co-accusés, cet inculpé ne peut pas parler avec indépendance et sans crainte, et qu'un témoin ne peut pas être entendu dans une affaire à laquelle il est intéressé.

Il dépose donc des réquisitions tendant à ce que l'audition de M. Marcel Habert comme témoin soit refusée.

Puis il s'attache à démontrer que M. Marcel Habert ne peut pas, dans le cas présent, être entendu à titre de simple renseignement en vertu du pouvoir discrétionnaire du président.

Le président donne ensuite lecture de conclusions de MM. Godefroy, de Fréchencourt et de Vaux, tendant à l'audition de M. Marcel Habert comme témoin.

M. le Président rappelle qu'à l'audience du 20, alors que la disjonction de l'affaire Habert était en discussion, M. Bertrou menaça la Haute-Cour de citer de nouveaux témoins si la disjonction était prononcée.

Il apparaît dès lors que les témoins cités depuis le 20 courant, ne sont pas ceux dont l'audition aiderait à la manifestation de la vérité.

« Je suis, quant à moi, résolu à ne pas les entendre. La défense pourra, du reste, faire appel à ma décision devant la Haute-Cour. »

Les avocats demandent une suspension de dix minutes afin de pouvoir se concerter.

Témoins au rancart

A la reprise de l'audience, Mᵉ Bertrou proteste contre le reproche qu'on lui a adressé de faire de l'obstruction et pour montrer, dit-il, qu'il n'est pas justifié, il renonce à l'audition de trente témoins qu'il avait fait citer.

De son côté, Mᵉ Evain renonce à l'audition de 29 témoins cités par lui.

Il demande par contre à faire entendre 4 ou 5 pères assomptionnistes (Bruit).

On entend ensuite les derniers témoins, dont la déposition n'offre aucun intérêt, puis l'audience est levée et renvoyée à mardi prochain.

La Cour statuera, en Chambre du Conseil, sur les conclusions des avocats.

M. Lasies veut interpeller

M. Lasies a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation « sur les illégalités commises par le Gouvernement à l'occasion du procès de la Haute-Cour, et par la Haute-Cour elle-même, au cours de ce procès.

Cette interpellation nationaliste recevra certainement les honneurs d'un enterrement de première classe

MORT D'UN SÉNATEUR

Paris, 22 décembre. — M. Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan, président de la droite sénatoriale a succombé ce matin, à Paris, aux suites d'une congestion pulmonaire.

Nouvelles de l'extérieur

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA SITUATION

On a compris à Londres qu'il n'y a pas de temps à perdre et on se dépêche autant qu'on peut.

Comme on l'a vu hier dans nos informations, les ouvriers militaires travaillent dans les arsenaux anglais avec une fébrile activité qui ne se ralentira même pas pour les fêtes de Noël.

Lord Roberts, le nouveau généralissime des troupes anglaises dans le sud de l'Afrique partira aujourd'hui, samedi, pour prendre possession de son commandement.

Lord Kitchener a quitté hier le Caire pour se rendre à Suez, où l'attend un croiseur rapide qui doit le transporter à Capetown. Il y arrivera presque en même temps que le nouveau général en chef.

Sir Charles Warren est déjà à Aar-Junction, où doivent se réunir les forces qui forment la cinquième division, de sorte qu'il pourra, selon les circonstances, se porter au secours de Methuen, de Gatacre ou de Buller, remplacer au besoin un de ces généraux ou bien se rendre au Zoululand et envahir le Transvaal par le Swaziland.

A Londres, la mobilisation se poursuit avec une activité fébrile. Miliciens et volontaires, citoyens de la Grande-Bretagne ou des colonies, des milliers d'hommes s'empressent de s'enrôler sous les drapeaux de la vieille Angleterre. Celle-ci a consenti à y mettre le prix. La note à payer sera forte.

La baisse énorme de toutes les valeurs anglaises voire même des robustes consolidés, lesquels sont déjà au-dessous du pair, le prouve suffisamment. N'importe, l'effort indispensable sera fait.

Il ne s'agit plus en ce moment de la situation des actionnaires de la Chartered ou du Rand, ceux-là on les a déjà jetés par dessus bord. Non seulement, ils ne gagneront rien, mais ils auront à payer une bonne partie de la note ; ainsi la culbute des valeurs sud-africaines au Stock-Exchange est effrayante depuis trois jours.

Ce dont il s'agit en ce moment, c'est du prestige, peut-être même de l'existence de l'empire Britannique. C'est pourquoi, les premières mesures prises par le comité de défense nationale se rapportent au problème international aussi bien qu'à la question sud-africaine.

Le comité se compose des membres les plus influents du cabinet Salisbury, Devonshire Balfour, Foschen, Lansdowne et Hamilton.

Remarquez que Chamberlain décidément en disgrâce en a été soigneusement exclu.

Les mesures en question sont les suivantes : 1° Tenir l'escadre prête à entrer en campagne au premier signal ; 2° mobilisation des milices des forces volontaires et des contingents coloniaux, notamment celui des Indes, qui comprendra 30,000 hommes environ ; 3° distribution de ces forces et choix des généraux qui doivent les commander.

La première de ces mesures a pour objet, d'après les déclarations que lord Hamilton vient de faire à un de nos confrères, d'écarter tout danger d'une intervention européenne :

— A moins d'être aveugle, a déclaré le ministre des Indes, on doit voir que nous comptons en ce moment sur l'appui de l'Amérique et du Japon, ainsi qu'avec la neutralité bienveillante des cabinets de Rome et de Berlin.

Si, par dessus le marché, nos forces navales sont prêtes, aucune combinaison européenne n'osera se former contre nous et nous pourrons alors songer à nous occuper exclusivement du conflit sud-africain et envoyer sur le théâtre des opérations la plus grande partie de l'armée des Indes, puisque nous n'aurons pas à craindre une invasion de ce côté.

Ce calcul est-il habile ? C'est possible. Nous sommes même assez inclinés à croire que l'Angleterre n'a pas à craindre, pour le moment, les complications internationales dont la menacent sans cesse les journaux de Vienne et de Pétersbourg.

Mais cette assurance de pouvoir continuer la guerre à outrance peut-elle être considérée comme un facteur favorable ? Il est permis d'en douter.

Bien que nous persistions à croire à la victoire finale de l'Angleterre, nous sommes certains que le prix du triomphe sera tel qu'il équivaudra à une perte matérielle considérable et à un véritable désastre moral.

Atrocités anglaises

Si les Boers se sont signalés et se signalent encore chaque jour par leur humanité envers l'ennemi autant que par leur vaillance, c'est parce que le virus militariste, fait de brutalité et d'orgueil stupide, n'a pas encore eu de prise sur ces paysans robustes et simples.

Si, au contraire, des mercenaires, le rebut des villes britanniques et des campagnes irlandaises, déshonorent le grand pays qu'est l'Angleterre par leurs brutalités envers prisonniers et blessés, c'est parce qu'on leur a appris que rien n'était plus glorieux qu'enfoncer sa baïonnette dans le ventre de son semblable.

Nous continuons donc aujourd'hui et continuerons encore à signaler les actes de violence et de pillage des soldats anglais, non pour insulter tous leurs compatriotes en bloc, mais pour montrer une fois de plus quelle monstruosité est la guerre et leur stimuler les efforts des amis de la paix.

Voici ce qu'a déclaré sous serment, au juge de paix de Johannesburg un de ces combattants boers dont la loyauté est reconnue par leurs adversaires :

Un dog-cart, avec deux médecins, les insignes de la Croix-Rouge sur le bras et sur le chapeau, tandis que le drapeau de la convention de Genève flottait au-dessus de leur tête, a été attaqué par une troupe de réguliers anglais.

Lorsqu'un des médecins, le docteur Merwe leur indiquait le drapeau de la Croix-Rouge, on lui criait : *Damned the red Cross !* (au diable la croix rouge !) et les barbares frappaient les paisibles médecins de leurs sabres et coupaient la hampe du drapeau.

Un ambulancier, la Croix rouge sur le bras, fut fait prisonnier et attaché à un char avec quelques autres Boers, parmi lesquels il y avait des blessés. Ils furent entraînés au galop et, lorsqu'ils n'en pouvaient plus, l'officier les menaçait de les tuer. Il se mit à une distance de quarante pas et voulut les tirer à coups de revolver. Une balle boer l'empêcha d'exécuter son crime.

Telles sont les horreurs auxquelles a toujours donné lieu la guerre, mais qui sont devenues intolérables à une époque où l'humanité commence à prendre conscience d'elle-même et découvre un idéal supérieur aux massacres patriotiques.

Au secours de Ladysmith

Londres, 22 décembre. — Le War-Office fait dire que Ladysmith est abondamment pourvue de vivres.

On n'ose croire à cette assertion, et l'on sait qu'en tous cas les munitions manquent aux assiégés.

D'un autre côté on fait remarquer que malgré le nouveau plan de campagne qui constitue à négliger l'est et l'ouest du Transvaal (Ladysmith et Kimberley) pour faire la concentration et l'attaque générale au sud de l'Orange, le général Buller fait venir en toute hâte de nouveaux bataillons de Durban.

On est convaincu que le général Buller se prépare à faire un effort désespéré pour délivrer Ladysmith.

Les pertes anglaises à Colenso

Le War office publie une liste rectifiée des pertes britanniques à Colenso :

Officiers blessés, 42 ; manquants, 18 ; total, 60.

Hommes blessés, 700 ; manquants, 203 ; total, 903.

Officiers et hommes tués, 144.

Total général, en tués, blessés et prisonniers : 1,107.

Cette liste ne comprend pas les blessés légèrement.

LES JÉSUITES EN ALLEMAGNE

Berlin, 22 décembre. — Plusieurs journaux assurent que le Conseil fédéral homologuera la résolution du Reichstag abrogeant la loi bannissant les jésuites. Cette concession au parti catholique a fait l'objet de délibérations au ministère et d'un rapport à l'Empereur.

Pour l'instant, le gouvernement a résolu de rapporter les décrets contre les Lazaristes et l'ordre du Sacré-Cœur.

Il réservera les jésuites comme dernier atout pour gagner le centre catholique en faveur de l'augmentation de la flotte.

Faits Divers

HORS RÉGION

DRAME DE LA MISÈRE

Suicide d'une mère avec ses deux enfants

Paris, 22 décembre. — Abandonnée par son mari qui, marchand de grains en province, avait fait tout récemment de mauvaises affaires, Mme Félicie Borie, âgée de vingt-six ans, était venue demeurer rue Fessart, à Boulogne-sur-Seine, avec ses deux enfants, Louis, âgé de quatre ans, et Adrien, d'un an plus jeune.

Le peu d'argent dont pouvait disposer Mme Borie s'épuisa vite, et la malheureuse femme se trouva bientôt réduite à la plus profonde misère.

Désespérée de cette affreuse situation, plus encore pour ses enfants que pour elle-même, Mme Borie résolut de mourir et d'entraîner avec elle ses bébés dans la mort.

Hier matin, un des voisins entendant des gémissements chez Mme Borie, frappa à la porte. Comme il ne recevait pas de réponse, il l'enfonça. Un réchaud, dans lequel brûlait encore du charbon de bois, se trouvait au milieu de la chambre. Un des enfants, Louis, était mort, et c'est avec beaucoup de peine qu'on parvint à ranimer Mme Borie et le petit Adrien. Ils sont soignés à domicile.

Le cadavre de Louis a été transporté à la Morgue.

DRAME DANS UN HOPITAL

Le Havre, 22 décembre. — Un drame vient d'avoir lieu dans le nouvel hôpital Antoine.

Un employé, entré à l'hôpital depuis un an, a tiré un coup de revolver sur un de ses camarades, nommé Charles Gruel, âgé de 24 ans, hospitalisé, puis il s'est suicidé en se tirant un coup de son arme dans la tempe droite.

Gruel est grièvement blessé.

C'est une jalousie de service qui est cause de ce drame.

GRÈVE DE CHARCUTIERS

Paris, 22 décembre. — Les garçons charcutiers de Paris viennent de se mettre en grève. Ils demandent de travailler 14 heures par jour, au lieu de 18 heures qu'on leur impose et une demi-journée de repos par quinzaine.

On voit combien sont justes et raisonnables ces revendications.

Les grévistes ont tenu une réunion ce soir à la Bourse du Travail.

On a décidé d'envoyer une délégation au bureau du syndicat patronal.

Le bureau du syndicat patronal a refusé d'entrer en pourparlers avec les grévistes.

Grève des garçons épiciers

Les garçons épiciers de Paris ont décidé, ce soir, de faire cause commune avec les garçons charcutiers.

DANS LA RÉGION

UNE ÉPOUVANTABLE Catastrophe

A FRELINGHIEN

Nombreux enfants précipités dans la Lys. — 33 cadavres repêchés.

Un de nos correspondants nous adresse, en dernière heure, l'information suivante, dont nous n'avons pu contrôler par nous-même l'exactitude :

Une effroyable catastrophe, qui plonge de nombreuses familles dans le désespoir, vient de se produire à Frelinghien, près d'Houplines, à la frontière franco-belge.

Hier, les enfants des écoles avaient congé l'après-midi. L'idée leur vint de profiter de cette demi-journée pour aller glisser sur la Lys, qui était prise par la gelée.

A l'heure dite, ils se trouvèrent en foule nombreuse au rendez-vous et bientôt la glace fut sillonnée en tous sens par les joyeux bambins qui se livraient avec ardeur à leur sport favori.

Tout marchait ainsi depuis un certain temps lorsque tout à coup, un craquement sinistre se fit entendre et la glace se brisa, entraînant une bande des malheureux bambins sous l'eau.

Aux cris des victimes qui se débattaient dans l'eau, quelques personnes accoururent et tentèrent d'organiser le sauvetage.

Après des efforts inouïs et de véritables prodiges de courage, elles parvinrent à retirer quelques-uns des pauvres enfants, mais les autres, et c'est le plus grand nombre, furent noyés.

On a retiré jusqu'ici 33 cadavres, et l'on craint qu'il y en ait encore.

Cet horrible drame sème le deuil dans la plupart des familles de la localité.

L'*Agence Havas* nous téléphone de Paris cette sensationnelle information, que publie également un journal belge, paraissant le soir.

Mais, comme nos correspondants habituels d'Armentières et des environs ne nous l'ont pas confirmées, nous ne donnons cette nouvelle que sous les plus expresses réserves.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

A la Maison Wallaert

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, les trieurs et rattacheurs de la maison Wallaert se sont mis en grève.

Les ouvriers se sont rendus à la porte de l'atelier afin de faire acte de présence à la porte, et se sont ensuite réunis pour discuter les revendications avec les délégués.

Vers 8 heures, la délégation s'est rendue chez les patrons afin de leur exprimer les réclamations des ouvriers.

Les patrons commencèrent par refuser toute entrevue ; les ouvriers s'apprêtaient déjà à partir, lorsque le brigadier de police entra pour prendre des informations. Cette présence intimida probablement les patrons, car, à peine les ouvriers étaient-ils sortis qu'on vint les rappeler pour les informer que le patron les attendait.

Ils exposèrent leurs revendications et après une discussion, les patrons déclarèrent ne vouloir accorder qu'un rattacheur moyen payé à raison de 1 fr. 50 à 2 fr.

Les délégués sont venus à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, à midi et demi, où ils ont rendu compte de leur mandat devant les autres ouvriers assemblés.

Une nouvelle délégation chargée d'aller transmettre aux patrons, demain matin, les réclamations des grévistes a été formée, puis ils ont voté ensuite la continuation de la grève.

Voici quelques renseignements sur les métiers à filer, ce qui pourra édifier nos lecteurs sur la situation des fileurs de coton :

Le coton après avoir d'abord passé par les métiers suivants : batteuses, cardes, peigneuses, bancs d'étirages, bancs à broches gros et fins, passe aux métiers à filer.

Les métiers à filer ont pour fonction d'amener, par un dernier étirage, la mèche des derniers bancs à broches au degré de finesse voulu, lui donner la torsion nécessaire qui varie avec la destination du fil et enfin de renvider sous une forme convenable le fil produit.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos colonnes le nombre de broches varie par maison, la longueur également.

Les ouvriers au nombre de deux par paire de métiers ont à rattacher, casser les fils simples, les grosseurs, les fils coupés, donner un soin complet à tous fils qui renvident sur les broches, graisser les métiers, nettoyer en un mot tout le travail possible, sur deux métiers d'une quarantaine de mètres de longueur.

Nous ne parlerons pas des bobines à monter derrière, cet ouvrage est fait par les petits rattacheurs, qui assistent au démontage des bobines, balayage des métiers, etc.

Ce qui attire principalement notre attention c'est que le numéro des fils que cette maison travaille est plus fin qu'ailleurs on y fait même des numéros 120 et ces numéros demandent plus de travail.

Voyez-vous ce fil sortant des cylindres à un degré de finesse des plus exagérés, au moindre défaut le fil casse, un cylindre mal graissé peut sur une journée faire casser cinquante fois le même fil, le fileur ou le rattacheur s'en aperçoit à la longue, mais pendant qu'il nettoie ledit cylindre, le nombre de fils cassés augmente toujours.

Les fileurs et rattacheurs ont aussi les cardes à broches à passer, ce qui leur prend du temps, puis les rouleaux sur et sous les cylindres à nettoyer.

Ah ! certes, si une comparaison peut être faite comparons aux forçats ces martyrs des filatures de coton.

C'est une vie misérable dans une atmosphère de plus de 30 degrés. Un pantalon de toile et un maillot de coton, voilà le costume ; ces ouvriers travaillent ni chaussés, ni coiffés.

L'*Echo du Nord* dans son compte-rendu de ce soir donne connaissance à ses lecteurs des renseignements qu'il a trouvés chez les patrons.

Parlant des fins numéros filés, il dit que le travail est plus facile à faire. Il ne faudrait pas que le rédacteur de l'*Echo* s'aventure à dire ce pareilles balivernes à un fileur car il lui rirait au nez : les fils fins sont les plus fragiles ils cassent donc plus souvent.

Tant qu'à la question de prix, les fileurs gagnent encore moins que dans diverses autres maisons.

Nous pouvons, d'un autre côté, affirmer à l'*Echo* que jamais un accord n'est survenu entre ouvriers et patrons, au sujet de cette question d'un gamin en plus. Les patrons avaient, au début, proposé un rattacheur de 2 fr. La Chambre syndicale a fait part à MM. Wallaert que ce salaire était trop minime pour un tel travail, étant donné qu'il n'y a qu'une grande personne qui puisse le faire.

Chez Van de Weghe, Delesalle et Cie

Dans cette maison, la situation est restée la même : il y a toujours trois métiers qui marchent.

Les ouvrières chargées de quêter se sont rendues à la Maison du Peuple à midi.

Une somme de 40 francs a été récoltée en ville, dans la journée d'hier.

Une réunion aura lieu demain samedi à 12 heures 1/2, une première distribution de secours sera faite sur les sommes déjà en caisse.

UNE VICTOIRE SYNDICALE

La Chambre syndicale de l'industrie textile de Lille et environs a eu à s'occuper, il y a une huitaine de jours, de diverses réclamations établies par les ouvriers fileurs et rattacheurs de la maison Leblanc, à Moulins-Lille.

La Chambre syndicale a fait transmettre au patron les revendications des ouvriers des deux bâtiments qui demandaient :

« Une unité de salaire de quarante francs par quinzaine pour les rattacheurs, la suppression du dimanche donnée par le fileur aux rattacheurs, cette somme restant la propriété du fileur comme compensation des arrêts pour les nettoyages. »

Après plusieurs entrevues entre les ouvriers et patrons, il a été consenti de part et d'autre :

Que les rattacheurs seraient payés à raison de 40 francs par quinzaine dans trois salles sur cinq et que dans les deux autres ils seraient payés à raison de 39 francs.

Les fileurs, pour compenser, auront 3 fr. pour les nettoyages de leurs métiers.

Les salaires précédents étaient, à part quelques dimanches (paiement variables au gré du fileur) de 35 à 38 francs.

Que cet exemple serve aux autres ouvriers. L'Union et la Solidarité font la Force.

A ROUBAIX

Les trieurs sont toujours en grève au peignage Motte, rue d'Avelghem. Ils ont convoqué à une réunion spéciale qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, à la salle Dominique, rue de l'Alouette, tous les ouvriers de leur corporation.

Nous savons que cette réunion sera très importante et que les trieurs de Roubaix et des environs seront tous présents. Nous ferons, si c'est possible, connaître les résultats de cette réunion.

A TOURCOING

Aucune entrevue n'a eu lieu dans la journée d'hier, à Tourcoing. Par contre, ces Messieurs, d'accord avec la *Croix des Mères Chrétiennes*, ont déclaré la guerre aux syndicats. Deux ouvriers du peignage ont été renvoyés sans prévenance pour le seul motif qu'ils étaient syndiqués.

Ces deux ouvriers attaquent MM. Leroux-Lamourette au Conseil des prud'hommes ; ils réclament leurs huit jours de prévenance.

Nous relatons dans notre numéro d'avant-hier la triste position dans laquelle se trouve la famille Camille Evrard, dont le père avait eu la jambe broyée à la filature Motte le 7 février dernier rue des Piats.

Dans leur réunion d'hier, les grévistes ont fait une quête à son profit, elle a produit la somme de 10 fr.

Hier matin, les grévistes de chez Bayart Parent, se sont présentés à l'usine de la rue Desurmont, après un entretien avec le directeur, vingt délégués, hommes et femmes, se sont rendus à Roubaix.

Ils ont été reçus sous la grand porte par un des Bayart (pas sans reproches celui-là) ; l'entrevue a été des plus courtes ; le patron leur a dit qu'il consentirait peut-être à certaines concessions, mais que sur la totalité des revendications, il ne céderait jamais.

Rentrez à l'usine, leur a-t-il dit, et nous verrons après ce qu'il sera possible de faire pour vous.

Après plusieurs observations faites par les ouvriers, ces derniers se sont retirés.

A midi et demi, les délégués ont rendu compte, dans une réunion générale des grévistes, au siège du syndicat, du résultat de leur démarche.

La question de la reprise du travail, mise aux voix, a été repoussée.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Les grévistes seraient reconnaissants à la « Croix » de vouloir bien leur donner le nom du gréviste dont les quatre enfants étaient malades, et chez qui il existe une si grande détresse, afin qu'ils puissent lui donner la part qui lui revient de droit sur les secours reçus.

Il est probable que l'adresse se fera longtemps attendre.

Le syndicat des tisserands a reçu d'un anonyme mille kilos de charbon pour les grévistes de chez Bayart, et 330 fr. des ouvriers de chez Tiberghien.

Nous félicitons ces généreux donateurs et nous souhaitons que leur exemple soit suivi.

A RUMILLY

A la suite de la grève des tisseurs à la main de St-Hilaire et d'Avesnes-les-Aubert, et après de multiples démarches, dont les résultats furent à peu près nuls, les intéressés se mirent d'accord pour provoquer une réunion générale des délégués du patronat et des délégués des syndicats d'ouvriers tisseurs.

Cette réunion eut lieu la semaine dernière à l'hôtel-de-ville à Cambrai, sous la présidence du sous-préfet.

La délibération fut longue et l'entente difficile.

Le secrétaire de la Fédération régionale des syndicats, réclamait une augmentation de 40 pour cent des salaires actuels. M. Delame répondit au nom des patrons. Il repoussa de toutes ses forces cette réclamation et ne veut rien concéder ou si peu.

On tomba enfin d'accord sur la transaction suivante :

1° Le livret de compte sera exigé de tous les ouvriers ; 2° les fabricants devront payer tous les salaires en espèces. Les chambres syndicales sont invitées à surveiller l'exécution de ces mesures ; 3° les augmentations ci-après sont accordées : 10 o/o sur les batistes, linons, etc. 15 o/o sur les mouchoirs, madras exceptés, en prenant pour base le tarif de St-Hilaire, d'avril 1895, et enfin une augmentation de 12 fr. 50 o/o sur les cotons en prenant pour base les prix actuels.

Ce tarif sera exécutoire à partir du 1er janvier prochain, sous la réserve que les fabricants non présents à la réunion y adhéreront ultérieurement. Les chambres syndicales de St-Hilaire et d'Avesnes-lez-Aubert sont chargées de recueillir les adhésions de ces derniers.

Il serait bon que tous les tisseurs eussent connaissance de ces conditions et se tinssent la main pour exiger partout leur application. C'est pourquoi nous les publions.

En effet, ce n'est pas en jalousant son voisin et en se terrant dans son coin qu'on peut conquérir un salaire raisonnable et avoir sa place au soleil.

Dernière Heure

LA JOURNÉE DE TRAVAIL

UNE CIRCULAIRE DE MILLERAND

Le citoyen Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, vient d'adresser aux préfets la dépêche suivante :

Paris, 22 décembre. — Par une dépêche du 5 Novembre dernier, publiée au *Journal officiel* le [illegible], j'avais décidé d'accorder aux chefs d'industrie jusqu'au premier janvier 1900 pour appliquer la loi du 2 novembre 1892 qui fixe la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

La Chambre des Députés, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté une proposition de loi qui modifie la loi de 1892.

D'après les dispositions adoptées, la journée de travail dans les établissements industriels sera unifiée à 11 heures pour tout le personnel, hommes, femmes et enfants, et réduite à 10 heures dans un délai de quatre années.

Le Sénat doit être appelé à se prononcer sur cette proposition.

En conséquence, le délai précédemment donné aux industriels, est prorogé du premier janvier 1900 au 31 janvier 1900.